

COMMUNE DE MONTAGNAC MONTPEZAT

Service urbanisme

04500 MONTAGNAC MONTPEZAT

à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° DP 004 124 22 00001

Déposé le : 11/01/2022

Dépôt affiché le : 11/01/2022

Demandeur : Monsieur NEMEC PHILIPPE

Sur un terrain sis à : SAINT CRISTOPHE à
MONTAGNAC MONTPEZAT (04500)

Références cadastrales : 124 Y 415, 124 Y 698

Pour : CONSTRUCTION D'UN ABRI VOITURE
OUVERT

Monsieur NEMEC PHILIPPE ANDRE
SAINT CHRISTOPHE
CHE DU MOULIN A VENT
04500 MONTAGNAC MONTPEZAT

**OBJET : CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Le Maire au nom de la commune certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Monsieur NEMEC PHILIPPE ANDRE enregistrée le 11/01/2022 sous le numéro DP 004 124 22 00001 pour le projet ci-dessus référencé.

Votre déclaration préalable fait donc l'objet d'une décision tacite de non-opposition en date du 12/02/2022.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A MONTAGNAC MONTPEZAT,

le 22/02/2022

Le Maire
François GRECO



INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise **sans préjudice du droit des tiers** (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.